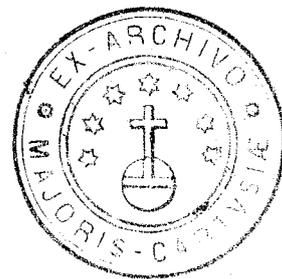
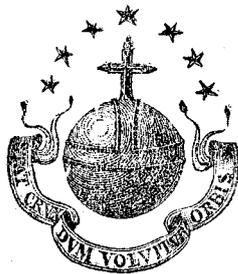


ARCHIVES DE LA GRANDE CHARTREUSE



CHARTREUSE de **STETTIN**

✻ La-Grâce-de-Dieu ✻

(PROVINCE DE SAXE)

Notice par l'abbé Nicklès

Mon vénérable Père,

J'ai traduit moi-même Stettin d'après
l'auteur Steinbück que je vous envoie
ci-joint. J'ai traduit librement, en forme
de Compendium, en laissant ^{de côté} une foule de choses
inutiles, qui auraient embarqué un tra-
ducteur étranger aux choses cartusiennes, et
n'auraient été d'aucune utilité.

Ce qui est précieux dans cet ouvrage, c'est
le texte latin et allemand de la charte de fonda-
tion et d'une lettre de l'Empereur Charles IV.
etc. La liste de Pieux y est aussi, page 26,
tel que je vous l'ai envoyée autrefois. Celle
que je possédais paraît être tirée de Steinbück.

Je tâcherai de vous procurer vous-même
la traduction de Schivelbein, qui donne aussi
la charte de fondation. Bonne nuit, les choses
vont assez bien, surtout dans le Nord.

Le Traducteur Garnier dort.

Reçu au instant les 4 Photos. de la \$, merci.

Mon MS de Thorberg n'est pas perdu au moins,
je n'ai rien reçu, et comme me disiez, il y a
3 semaines, que d. Vicair me le renverrait
incontinent. Si il est encore à la U.S. et si on
y travaille, c'est bien. Veuillez m'informer
à ce sujet.

que d'être vous de ce petit Rügenwald?

Tout à vous avec mes
meilleures salutations à d. Pères & d. Vicair.

Ch. Nicklé

^{vic}
Berne, 27 Dec. 92

Chartreuse de Stettin.

(D'après Steinbrück, Das ehemalige Karthäuser-Kloster
Gottesgnade bei alt-Stettin, Stettin 1780.)

La chartreuse de Stettin a été fondée
par le duc Barnim III¹³⁶⁰. L'illustre prince
marcha sur les traces d'Otto I, son père, et
se montra vertueux et digne de son aïeul
Barnim I, qui avait renoncé aux splendeurs de
la Cour pour se retirer dans le monastère de
Colbatz. Barnim III, le fondateur de la chartreuse
de la grâce de Dieu de Stettin, est reconnu com-
me un bienfaiteur ~~en~~ de l'abbaye de Bamberg,
et du diocèse de Cammin. Entrant dans les vœux
de sa royale épouse Agnès, il jeta la fonda-
tion de la nouvelle chartreuse, qu'il fit élever
sur une colline, qui domine la ville de Stettin.
Les premiers habitants du couvent furent
des moines de la chartreuse de la Loi de Marie
près de Rostock. ^{de 1360} ??? par possible. R. fondé en 1346.
Lettre de fondation: In nomine S. et individue
Trinitatis, amen. Ne ca que temporaria...
voir texte page 45, Steinbrück, cité plus haut.
Barnim ne se contenta pas de fonder la
chartreuse, il comprit qu'il ne pouvait mieux
couronner et mener à bon port fin la grande
œuvre qu'il avait entreprise, qu'en fournissant
aux religieux de la Grâce de Dieu un revenu
nécessaire à leur entretien. Il leur fit do-
nation du domaine de Grabow, avec la
ferme y attenante, et la ferme de Cabel-
wisch; il leur ceda le moulin d'alten-
Treprow, et leur fit une rente annuelle
de cent Mark (Spenig de Stettin) à prélever

sur la ville de Bernstein, et 20 Mark
d'argent pour couvrir les frais qui en-
traînent nécessairement l'entretien des
bâtimens d'un couvent. Il leur donnait
aussi toute liberté de retirer, sans autre
fiat, le bois nécessaire de la forêt de
la Krampd, dépendante de Stepenitz.
Ces dernières concessions leur furent con-
firmées par l'empereur Charles IV,
et en 1488 par le duc Bugslav, et
dans ces lettres de confirmation & de
franchise, il est fait mention d'autres
concessions de moindre importance faites
par le duc Casimir, Swantibor et
Bugslav

L'auteur voulant donner ici le détail
des rentes & du revenu annuel de chacune
des propriétés de la chartreuse, espère
être agréable à ceux de ses lecteurs qui
connaissent plus particulièrement le pays,
et qui s'intéressent à l'histoire de ceux
qui l'ont habitée autrefois.

En 1371, Herning Steinbeck, d'abord
avec le consentement ^{du} duc Casimir, aux
religieux de la Grâce de Dieu, le bien qu'il
avait hérité de son père à Stoltzen-
hagen et à Cratzwieck

La chartreuse fit, à partir de 1395, de
acquisitions considérables dans le
village de Grabow, qui a été habi-
té autrefois par les Vandales & qui
passent pour une des localités les plus
anciennes de Poméranie (suit le détail
de ces achats avec le nom des proprié-
taires voir page 13.)

109

Parmi la possession la plus ancienne de la chartreuse, figure en premier lieu celle du village de Kabelowisch, dont la cession fut faite aux religieux en 1366 par Henri Henning de Stoltenhagen, moyennant une somme de 54 Mark.

Dans le " Senatus Gryphiswald ", il est fait mention de lettres d'achat des chartreux, concernant divers fermages à Keressin près de Gützkow.

Pour couvrir leurs dettes, les seigneurs de Rehberg ^{firent cession} vendirent en 1397 aux chartreux de leur biens dans le village de Möringen, contre une somme de 4066 Mark.

Le couvent prélevait dès 1381 son revenu dans le village de Neuendorf (villa nova); en 1434, Catherine Tollners, une religieuse de Stettin, donna aux chartreux un arpent de terre, dans ce même village. Dans le village de Scholwin, les chartreux devinrent propriétaires de 2 arpents de terre, qu'ils reçurent en 1363 du Duc Barnim.

Mais on sentit bientôt le besoin de créer aux moines de la Grâce de Dieu un refuge au sein de la ville de Stettin; un citoyen de Stettin leur céda ^{en 1428} sa maison située dans la Papenstrasse, contre une rente de 50 Mark. En outre les chartreux se chargeaient de faire de réparations & d'entretien de cette maison, tout en laissant à l'ancien propriétaire la liberté d'y habiter jusqu'à sa mort.

En 1361 la chartreuse fit l'acquisition d'une propriété sise dans le village de Stoltenhagen, et deux années plus tard ces terres furent exemptées de toutes

charges d'impôt par le duc Barnim.
 Peu de temps après, vers l'année 1371, il
 achetèrent par 275 Mark la ferme nom-
 mée le "Ritterhof" à Stoltenhagen qui
 avait été la propriété de l'ancien et
 illustre famille de Steinbeck; les ducs
 Casimir Swantibor et Bugslav leur
 confirmèrent ce acquisition, avec
 tous les droits qui y étaient attachés,
 après leur avoir déjà cédé les droits de
 justice et patronage sur le village
 de Stoltenhagen tout entier, ainsi qu'
 sur les localités de Cratzwick, Glynie
 et St. Goslerischenberg. (voir plus page 49)
 A Treptow, les moines de la chartreuse
 prélevaient une rente annuelle sur
 le moulin situé entre la porte et les murs
 de cette ville. Du temps de la fondation
 du Couvent, en 1360, le moulin était
 donné en fief à Jean Cullingh, qui payait
 aux religieux une rente annuelle de 100 Mark,
 comme il avait été stipulé dans la chartre
 de fondation du Couvent.

Comme les autres chartreuses de la
 Province de Saxe, celle de Stettin obtint
 du Saint Siège des privilèges et des exemptions
 de dîmes et d'autres impôts. En 1420 le vicaire
 général de l'Evêque Magnus de Cammin et
 de concert avec l'archidiacre de Pyritz, Sig-
 fried von Bock, déclarèrent par lettres que
 la chartreuse ne devait être ni considérée ni
 comme un faux bourg de Stettin, ni comme faisant
 partie de cette ville. Il est tout naturel que l'on
 dut voir s'établir des relations intimes entre
 le Couvent de Stettin et les chartreuses de

7

plus voisines qui étaient celles de Schied
bein, de Rostock et de Ahrensbock.
Fondée en 1396, la chartreuse de Rostock
(dit Steinbrück p. 24) était appelée "jardin
vert" (Grünen Garten) et Marien-Ehe,
de l'allemand ancien Ewa, Ae, Gesetz en
français Loi de Marie. La chartreuse de Marien-
Ehe était à 2000 pas de Rostock, c.à.d.
la même distance qui sépare Jérusalem de
Bethanie, et comptait parmi ses moines
des artistes imprimeurs. Les historiens
de la chartreuse de Rostock considéraient le
couvent de la grâce-dieu de Stettin comme un
poème de Marien-Ehe, d'autre la considéraient
être comme la fille de la chartreuse de
Rostock, ce qui est faux, le couvent de Stettin
était plus ancien que celui de Marien-Ehe.
En 1440, Gottfried, Prieur de Rostock et D.
Paul, Prieur de Ahrensbock prieur de Lübeck,
sont députés à Stettin comme visiteurs de
la province de Pape, et réglent les statuts
de la manière suivante : après en avoir obtenu
chaque fois la permission du Supérieur, les moines
pouvaient prendre leurs récréations dans
l'enceinte de mur de la chartreuse. Le pro-
cureur avait toute latitude de (voyager) de
circuler à 12 Miles autour du couvent,
pour remplir les fonctions qui lui incombent.
Les mêmes visiteurs expriment le désir qu'ils
avaient de voir le Supérieur de Stettin faire des
dimanches pour obtenir du Rev. P. Dom François,
et du Chapitre général de lettres confirmant
ce privilège. Lors de la visite faite en 1458,
par D. Timothée S. de Rostock et D. Grégoire P.
de Ahrensbock, les religieux de Stettin

8
demandent qu'on leur accorde la faveur
de pouvoir se promener dans le jardin
qui, nouvellement ouvert hors de l'enceinte
du couvent, était cependant entouré d'une
grande forte muraille. Compreneant que
le lieu de leur récréation était par trop
restreint, les visiteurs ne firent aucune
difficulté pour accorder aux religieux cette faveur
qui fut sanctionnée par le 8^e chapitre gen.
Ils donnèrent aussi l'ordre au P. Sacristain
l'ordre de rassembler tous les livres qui concer-
naient le couvent voisin et la chartreuse
elle-même, et de les classer par ordre dans la
Bibliothèque du couvent, après les avoir soigneu-
sement pourvus de nos de titres. Vers
cette même époque, un différend étant
venu à surgir entre les chartreux de Stettin &
ceux de Franckfort, au sujet de produits
d'une vigne, les visiteurs intervinrent &
déclarèrent que les religieux de la chartreuse
de Franckfort avaient à ~~four~~ céder à ceux
de Stettin chaque 4^e voiture sur leur recol-
te en vin rouge, ou deux tonnes.

Vers l'an 1480, Martin Fregeno fut délégué
par le pape Sixte IV en Poméranie, pour
y prêcher la indulgence; le chartreux s'adressèrent
à lui pour obtenir ~~de~~, entre autres privilèges,
celui d'entendre des confessions et de faire des pèle-
rinages dans des localités éloignées de la chartreuse.
Mais bientôt le chap. gen. intervint, et com-
preneant combien ces faveurs étaient contraires
aux statuts de l'ordre, et signifia aux moines
de renoncer à leur pèlerinage, et de se borner
au chemin de croix du cloître, qui.

Ayant pris l'habitude de recourir à l'allemand dans leurs conversations, et ^{ayant} perdu ~~de~~ ainsi presque entièrement l'usage de la langue latine, le chapitre gal de 1494 leur enjoignit de ne servir que du latin dans leurs relations. Le sortien étant devenu trop fréquent, il leur ordonna par la même occasion de vivre dans cellule, comme le prescrivait la règle.

Le chapitre de 1499 et de 1504 font aux religieux de la grâce Dieu de réprimander sévèrement à cause de divers abus graves. La Réformation luthérienne ayant trouvé un accueil favorable dans différents couvents de environs, plusieurs religieux de la grâce Dieu abandonnèrent leur règle, de sorte que le chapitre gal de 1524 se vit dans la nécessité d'adresser à ces frères infidèles une sommation solennelle de rentrer dans le cloître. On essaya de convertir les fugitifs en priant pour eux, mais le succès ne fut pas plus grand, paraît-il, car la décision capitulaire de ~~1458~~ 1525 témoignait après que la décadence était entrée dans le cloître.

Voie Kramer Vol. III p. 59. 61. 124. 128
 136. 148 - Dawson Hist. eccl. et Sub. pap. etc.
 Liste de vicaires de Stettin page 26
 dans Steinbrück'scher pag 26 -